



Pièce IVb2.
Plan de Zonage du centre

Service
Urbanisme
Cartographie

NORMECO
Normes & Cartographie
Normes & Cartographie

Commune d'Assas
Mairie - 2 Avenue de la Gare - 34 650 ASSAS
https://www.assas.fr - 04 67 62 22 00

Assas

Zones du PLU

Contour du zonage

Zones urbaines

UA
UAp
UD1, UD2
UE
Ueq

Zones à urbaniser

2AU1a, 2AU1ah, 2AU1b, 2AU2a, 2AU2b,
2AU2c, 2AU3, 2AU4a, 2AU4b

Zones agricoles

A
Ac
Ae
Ap

Zones naturelles

N
Nh1, Nh2

Prescriptions se superposant au zonage

Éléments protégés de paysage et de patrimoine
(L 151-19 / L 151-23 du Code de l'Urbanisme)

Espace boisé protégé
Alignement d'arbres / haies
Immeuble remarquable (Façade, muret)
Arbre remarquable protégé
Patrimoine bâti vernaculaire (Calvaire, chapelle, etc.)

Espaces Boisés Classés (EBC)

Espace boisé classé
Arbre remarquable classé

Clôtures

Clôture de type 1
Clôture de type 2
Clôture légère non rigide
Clôture à 0,80 m non rigide ou muret pierre

Autres prescriptions

Plan de prévention des risques d'incendie de forêt
Plan de prévention des risques d'inondation
Périmètre de recul aux abords des cours d'eau (10 m) et fossés (5 m)
Emplacement réservé
Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
Limite des secteurs soumis aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (Pièce III)
Périmètre pouvant recevoir l'implantation d'antennes relais
Chemins piétonniers avec conditions de desserte
Recul aux abords de certaines routes à grande circulation, autoroutes et routes express (100 m de part et d'autre de l'axe)